

Les Rencontres de l'artisanat

3^{ème} édition

Dimanche 2 juin 2024

Saint-Martin de Crau



SAINT-MARTIN DE CRAU

Rencontres
de
l'Artisanat
3^{ème} édition

Dégustations Animations

Démonstrations Savoir-faire

Dimanche
2 juin 2024
De 10h à 18h
sous la Grande Halle

Découverte
de l'artisanat
en famille



*

Cahier des charges Appel à participation

La Ville de Saint-Martin organise la 3ème édition des **Rencontres de l'artisanat**, en partenariat avec la communauté d'agglomération ACCM et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat PACA.

Cet événement aura lieu le dimanche 2 juin 2024, de 10h à 18h, à la Grande Halle.

Bien plus qu'un salon ou un marché, c'est un véritable **lieu d'échanges et de rencontres**, proposant des animations, dégustations, démonstrations. Il a pour objectif de valoriser les artisans, de leur offrir une grande vitrine commerciale et de leur permettre de présenter leur activité et savoir-faire au plus grand nombre, dans une ambiance chaleureuse et familiale.

C'est pourquoi cette année, il a été choisi comme thématique : **"Découverte de l'artisanat en famille"**.

Au programme :

- Des stands exposants
- Des démonstrations et ateliers de découverte des métiers pour les enfants
- Un espace dédié à la formation (MFR, Mission locale, CMA PACA...)
- Un espace restauration avec des foods trucks et des tables, chaises, parasols

Avec cet événement, la commune souhaite :

- **Donner un coup de projecteur et un coup de pouce** à l'ensemble des artisans
- Encourager **la consommation locale de proximité** des Saint-Martinois, en faisant découvrir la diversité de métiers présents sur son territoire,
- **Proposer une animation commerciale et familiale en cœur de ville.**

Pour cette 3ème édition, la commune souhaite ouvrir les candidatures à des artisans dont le siège social est situé sur le Pays d'Arles en priorité.

POURQUOI PARTICIPER ?

Participez à la promotion, à la découverte et à la valorisation des métiers de l'artisanat :

- Faire découvrir toute la richesse de votre métier artisanal et valoriser votre filière,
- Participez à un rendez-vous commercial de qualité pour la promotion de votre commerce, de vos produits ou services,
- Vous faire connaître de façon différente, lors d'un événement grand public et de proximité,
- Contribuez au dynamisme économique de l'artisanat,
- Renforcer votre réseau local.

Une campagne de communication déployée :

- Une promotion de l'événement par la commune et les partenaires impliqués (communauté d'agglomération ACCM, Chambre de métiers et de l'artisanat PACA).
- Une campagne d'affichage.
- Des partenariats avec la presse et la radio Soleil FM (animation avec interviews et mise en avant des participants).
- Une présence sur les réseaux sociaux.
- Une diffusion d'affiches et de flyers.
- Une signalétique dédiée.

- **Le petit + :**

- Petit déjeuner d'accueil offert aux artisans participants

CRITÈRES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour candidater, l'exposant doit dûment remplir le dossier de candidature, fournir des photos de son travail de bonne qualité et fournir une attestation d'assurance le couvrant pour ce type d'événement professionnel.

Près de 40 exposants ont répondu présents en 2023. Pour cette nouvelle édition, la commune a pour objectif d'en avoir le même nombre.

- ✓ **Nouveauté 2024** : Les candidatures sont ouvertes **aux artisans de la commune mais également aux artisans du territoire Pays d'Arles. Si des demandes hors de ce territoire sont faites, elles pourront être analysées au cas par cas**, et sélectionnées, en fonction des autres candidatures pour des activités similaires dans le périmètre Pays d'Arles.

- ✓ Les critères :

- ✓ **Exercer une activité artisanale**

Cet événement s'adresse exclusivement aux **artisans**, avec possibilité d'accueillir également ceux qui ont une double immatriculation (*artisanat + commerce, sous réserve de ne revendre que des productions de fabrication artisanale – à justifier dans le dossier de candidature*).

Toute activité artisanale est concernée : alimentaire, productif (créateurs), bâtiment ou services.

- ✓ **S'engager à être présent toute la journée**

L'événement aura lieu de 10h à 18h, en non-stop. Installation à partir de 8h, démontage à partir de 18h. Pour le bon déroulé de la manifestation, il est indispensable de pouvoir être présent toute la journée sur son stand.

- ✓ **Avoir envie de partager son savoir-faire, présenter son activité / Proposer des démonstrations, animations**

Les Rencontres de l'artisanat ne sont pas un simple salon ou marché. Vous avez la possibilité de vendre vos créations mais le cœur de l'événement est l'échange et le partage avec les visiteurs autour de votre métier et savoir-faire. Aussi, il est très fortement encouragé de proposer des démonstrations.

Il ne sera pas autorisé de proposer des animations payantes sur votre stand. Une sélection d'artisans sera faite, sur candidature ou sur devis, pour proposer des ateliers (défraiement par la commune, gratuit pour les participants).

- ✓ **Stand et coût**

Stand standard de 3 mètres linéaires : **18 euros** (soit 6 euros le mètre linéaire).

Stands équipés : une table de 3 mètres nappée de blanc, 2 chaises, grilles.

Pas de frais d'inscription ou de dossier.

PROCESSUS DE SELECTION

Retour du dossier de candidature **avant le 31 mars inclus.**

Pour répondre, 3 possibilités :

- Dossier de candidature à remplir en ligne : <https://forms.gle/FJj5EYhzxVbRX3Kx8>
- Dossier word à renvoyer par mail à :
j.farenq@stmartindecrau.fr et i.ginouves@stmartindecrau.fr
- Dossier papier à déposer à l'accueil de la mairie

Comment récupérer le dossier de candidature ?

- sur le site internet de la Mairie (dossier word)
- ou à l'accueil de la Mairie (dossier papier)

Privilégier le zéro papier en téléchargeant et en renvoyant en ligne.

Un comité de sélection se réunira pour choisir les artisans retenus.

1ere vague : comité de sélection début mars. 2eme vague : à l'issue de la date limite. Si le nombre d'artisans ayant candidaté dans la date limite n'est pas suffisant, l'appel à candidature pourra être prolongé et les candidatures seront examinées au fil de l'eau.

Il sera constitué des institutions suivantes (élus et techniciens): la Ville de Saint-Martin de Crau, la communauté d'agglomération ACCM, la CMA PACA.

Le comité se réserve le droit de ne pas sélectionner certaines candidatures (critères et délais non respectés, pièces manquantes, respect d'une diversité des activités présentes). Une priorité sera donnée aux exposants qui ont déjà participé à l'édition précédente, aux saint-martinois et artisans du Pays d'Arles.

Vos contacts référents :

Jeanine Farenq, j.farenq@stmartindecrau.fr 06 89 89 91 32

Isabelle Ginouves, i.ginouves@stmartindecrau.fr 06 79 34 59 88

Elues référentes aux Rencontres de l'Artisanat